

Menace à l'arme blanche

Par **cikedo**, le **18/07/2005** à **09:05**

Bonjour,

j'ai appris hier par un tiers de confiance qu'une personne de mon entourage avait menacé quelqu'un à l'arme blanche lors d'une soirée un peu arrosée. Je n'ai pas plus de détails sur ce qui a déclenché la bagarre...

Cette affaire s'est passée il y a environ 2 mois et la personne agressée n'a pas porté plainte. Ce que j'aimerais savoir c'est si cette personne peut encore le faire? Si oui, que risque l'agresseur qui au demeurant n'est pas du tout coutumier de ce genre de faits?

Merci

Par **anonym**, le **18/07/2005** à **10:46**

la prescription en matière pénale est de 3 ans, donc l'agressé peut encore porter plainte. Le fait de menacer une personne à l'arme blanche peut constituer une violence car entraîne généralement un choc émotif.

l'agresseur encourt donc les peines de l'article R.625-1 du Code Pénal, soit une amende de 5ème classe, autrement dit 1500 euros.

Toutefois il peut être condamné à une peine plus importante s'il existe des circonstances aggravantes, et il semble que ce soit le cas en raison de l'usage d'une arme DONC l'agresseur encourt les peines de l'art.222-13 (10°) soit 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

mais si le casier de l'individu en question est vide ou si les faits sont difficiles à prouver, je pense qu'il est possible que l'affaire soit classée sans suite.

Par **jozef**, le **18/07/2005** à **10:50**

juridiquement c est une violence incriminé à l'article 222-13 du code penal

'L'infraction est puni de 3 ans dans plusieurs cas :

* plusieurs personnes agissant comme auteurs ou complice = en bande de 3 ou quatre pendant une bagarre par exemple

* avec menace ou usage d'une arme = le couteau

donc a priori 3 ans en couru + 45 000 €

mais si il ya a la fois les 2 circonstances alors c'est 5 ans et 75 000€

Le délai de prescription est de 3 ans

Cela dit jamais sauf cas exceptionnel un juge ne condamnera à ces peines

Par **cikedo**, le **18/07/2005** à **11:14**

merci pour ces éclaircissements.

J'espère de tout coeur que la personne agressée ne portera pas plainte car la personne incriminée (même si ce qu'elle a fait n'est pas bien du tout et me choque beaucoup) n'est pas violente du tout habituellement.

Je n'arrive pas à imaginer ce qui a pu se passer pour que cette personne en arrive là...

Quoi qu'il en soit, merci pour vos éclaircissements très précis.

a+

Par **un_etudiant**, le **18/07/2005** à **11:42**

:lol:

bon allez, tu peux nous avouer que la personne incriminée c'est toi Image not found or type unknown

aussi, à voir s'il y a eu menaces de mort ou non dans les menaces... si oui, la peine est aggravée

Par **JPierre**, le **22/07/2005** à **19:21**

Une alternative à la plainte peut être la 'main courante' si je ne m'abuse.

Par **J.Durand**, le **22/07/2005** à **20:05**

oui, la main courante n'entraîne pas de procédure mais peut servir de point de départ à une enquête si il y a récidive.

Par **Anonyme désolé**, le **04/07/2013** à **01:03**

Si un Mineur agresse une autre personne mineur avec une arme blanche pour des raison quelconque que risque le mineurs agresseur ?

Par **gregor2**, le **04/07/2013** à **01:34**

Bonjour,

ça dépend, les régimes seront différents selon que votre "mineur" soit mineur de 13 ans capable ou incapable de discernement, mineur de 16 ans ou mineur de 18 ans, récidiviste ou non récidiviste ect ...

Pour le reste ce forum est un forum étudiant et n'a pas vocation à servir de "conseils" juridiques.

Par **Invité juriste**, le **05/09/2013** à **23:23**

Bonjour,

au pire une convocation devant le juge des enfants pour notification d'une mesure socio éducative....

Par **helena**, le **15/12/2013** à **21:51**

Bonjour je me suis disputer avec mon conjoint et il a sortie un couteau de cuisine et mou j'ai eu peur donc j'ai porter plainte,et la j'ai écrit au procureur en marquant que je voulais retirer la plainte,je voudrais savoir se qui risquer car on passe devant le tribunal au mous de janvier.et aussi on n'a une petite fille de 1ans mes le soucie je ve pas qui fait de la prison voila j'aimerais avoir une réponse merci

Par **brucelee**, le **07/01/2014** à **03:26**

Bonsoir ; j'étais dans un bus les contrôleur sont montées dedans arrive a ma hauteur comme je netai pas en regle il ma demandé de payer un tiket jai confirmer que jalle le payer en me levant le contrôleur ma poussé je les insulté a se moment il ma descendu du bus de force ma étranglé et ma porté un coup de poing au niveau du nez donc je me suid défendu je lui est a mon tour mis un coup de poing . On a continué a se bousculé j'ai tribuche un couteau est sortit de ma sacoche javai carrément oublié que je l'avais mis defzns en voulant le ramassé le contrôleur a cru que je voumai l'agresser il a pris le couteau (avec la panique je me suis enfui) si il porte plainte quesque je risque ? Dois je moi meme déposé une main courante avant que la situation aille mal pour moi ? Svp merci de répondre . Bonne soirée

Par **Poussepain**, le **07/01/2014** à **21:29**

C'est vraiment pas de chance cette histoire, c'est quelque chose le hasard quand même :/

Par **Mathieu75**, le **11/02/2014** à **07:59**

Boujour j'ai un amie qui passe en jugement pour agression et menace avec arme blanche mais il n'a blessé personne

J'aimerais savoir que risque t'il vue que son cassier est vierge

MERCI D'AVANCE

Par **Poussepain**, le **11/02/2014** à **23:41**

De toute façon ça dépend du juge, on ne connaît pas le juge (même si on aimerait car le bon avocat n'est pas celui qui connaît la loi mais le juge).

Par **gregor2**, le **11/02/2014** à **23:48**

Bonjour, impossible de vous répondre sans avoir les faits précis, la qualification retenue, le contexte, la personnalité de votre ami, ses liens avec la personne menacée (partenaire d'un pacs, conjoint, juge ...), les circonstances (a-t-il été empêché d'agir par quelqu'un d'autre ?), la victime est elle partie civile ? etc ...

ça peut aller de la tentative de meurtre, torture et barbarie avec circonstance aggravante (arme) à la "simple menace" .

Je vous renvoie vers le texte de cette dernière incrimination :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=67864934DF56435E519B8C9B7BBC9137.tpdjo>

ou encore :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=67864934DF56435E519B8C9B7BBC9137>

Il faut savoir que les peines prévues par les textes sont les peines maximum, les peines prononcées sont presque toujours moindres; et les peines exécutées sont encore moins lourdes ...

Sachez aussi que nous sommes un site étudiant, vous pouvez consulter un avocat gratuitement en appelant votre mairie ou une maison de la justice et du droit.

Par **gregor2**, le **11/02/2014** à **23:51**

Bonsoir Poussepain ;) je sais pas s'il est de bonne augure de relayer cette phrase de Coluche, la justice n'est elle pas impartiale :p

Par **Poussepain**, le **11/02/2014** à **23:58**

Bien sûr qu'elle est impartiale!

Par **une maman du 13**, le **17/03/2014** à **10:53**

bonjour, j'ai été menacer par une malade psychiatrique a l'arme blanche hier apres midi . j'ai appeler la police et suis aller porter plainte dessus mais elle a dit clairement aux policiers qu'elle allait me tuer . elle va etre entendu je le sais , convoqué je m'en doute aussi mais en entendant elle est toujours en liberté et toujours dans l'immeuble a attendre que je descende seule les escaliers pour me poignarder (j'habite au 4 eme étage et elle au premier donc je suis malheureusement obligé de passer devant sa porte pour sortir de chez moi)on sait tous que les procédures sont longues ... voir meme tréééésssss longues comment faire pour mettre cette folle hors d'état de nuire le plus vite possible avant qu'elle ne passe a l'acte ? elle est atteinte de pathologies psychiatrique comme la squiso la paranoya et j'en passe et ne prend pas son traitement ce qui la rend encore plus dangereuse merci de me donner tous les conseils que vous pourrez... car mon petit garçon et moi on vit sans cesse dans la peur de la voir encore ouvrir sa porte comme une malade avec son couteau de cuisine et nous sauter dessus comme elle l'a fait ... grace a dieu il y 'avais son compagnon qui l'a retenue de justesse mais il sera pas toujours la :(

Par **CHMURKA**, le **22/12/2016** à **21:07**

BONJOUR, je veut demander svp, j connait qlk majeur que complètement burré avc un arme blanche a menacé un voisin, c est recidive combien il en peine?
merci

Par **Camille**, le **23/12/2016** à **07:04**

Bonjour,
[citation] je veut demander svp, j connait qlk majeur que complètement burré avc un arme blanche a menacé un voisin, c est recidive combien il en peine? [/citation]
Anbon franssé, ssa donne koî ?

Pour la récidive, compter le double de ce qui a été écrit ci-dessus par les précédents intervenants (pour simplifier)

Par **LouisDD**, le **23/12/2016 à 10:13**

Salut

Et rappelons que ce forum n'est toujours pas habilité à prodiguer des conseils juridiques. Et la charte est plutôt claire quant au respect de la langue française.

De plus ce sujet date...

Merci d'avance
Bonne journée

Par **une maman perdue**, le **24/12/2016 à 03:47**

une efracation de domicile avec agression d'un individu a l'arme blanche combien sa peut prendre en peinal s'il vous plait

Par **une maman perdue**, le **24/12/2016 à 03:51**

désolée je ne suis pas juriste juste paumée mais oui si vous pouviez me renseigner savoir ce qu'il va se passer merci beaucoup

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/12/2016 à 08:13**

Bonjour

Comme l'a dit notre ami LouisDD, nous sommes un forum étudiant et par conséquent nous ne sommes pas pas habilité à prodiguer des conseils juridiques.

Par **Benoitselec**, le **24/12/2016 à 19:28**

Bonjour Maman perdue,

Je suis un simple étudiant.

A travers votre détresse, je souhaite vous apporter mon aide plus infime soit-elle.

Pouvez vous détaillez les faits et les antécédents de l'accusé?

Comme le souligne gregor2, chaque histoire est différente ce qui fait chaque jugement sera unique, si vous cherchez une reponse standard, vous ne trouverez pas.

Cordialement

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/12/2016** à **22:10**

Bonsoir

[citation] Pouvez vous détaillez les faits et les antécédents de l'accusé? [/citation]

Ben vous êtes gentil, vous faites ça par message privé.

Je n'ai pas envie d'avoir des problèmes. Et je pense que c'est aussi le cas de Kern et d'Olivier.

Par **Benoitselec**, le **24/12/2016** à **22:44**

Bonsoir Isodore,

Très bien.

Cordialement

Par **mel**, le **16/12/2017** à **16:27**

bonjour,

j'ai agressé jeudi soir menace de mort avec arme blanche par trois personne j'étais choqué par cette agression j'ai appelé la police ils sont arrivés une demi heure après je les ai informé du probleme l'un des inspecteurs de police a noté mes coordonnés il m'a dit on vous rappellera puis ils ont été chez mon agresseur il n'était chez lui ça fait deux jours on m'a pas rappeler et l'agresseur en liberté que dois -je faire merci

Par **LouisDD**, le **16/12/2017** à **17:15**

Salut

Nous ne pouvons pas vous conseiller car nous sommes sur un forum étudiant et ne sommes donc pas habilités à vous donner une aide juridique...

À plus

Par **Camille**, le **16/12/2017** à **22:59**

Bonsoir,
Votre plainte a bien été enregistrée par le commissariat ?